

_OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2019 :

Les services de l'État mobilisés pour assurer la sécurité et la loyauté de l'offre en Indre-et-Loire



_SOMMAIRE

I_ Actions de contrôle des services de l'État

II_ Bilan des contrôles menés lors de l'opération 2018

III_ Pilotage national et régional de l'opération interministérielle vacances :
une nouvelle organisation en 2019

IV_ Les axes forts de l'été 2019

Annexe

Du 3 juin au 15 septembre 2019, les services de l'État se mobilisent dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances (OIV) 2019, pour assurer la sécurité et la loyauté de l'offre touristique en Indre-et-Loire. Les contrôles autour des activités estivales sont menés par plusieurs administrations qui agissent de façon coordonnée. Le dispositif a pour objectif de renforcer la confiance des consommateurs-vacanciers qui pourront disposer des meilleurs produits ou services dans les zones à forte densité touristique. Le tourisme représente un enjeu en termes d'emploi et de compétitivité du territoire.

I_ ACTIONS DE CONTRÔLE DES SERVICES DE L'ÉTAT

Les consommateurs-vacanciers, loin de leurs repères habituels, peuvent être placés dans une situation de relative vulnérabilité face à d'éventuels abus qui viennent alors ternir ce moment privilégié.

Il est donc primordial de permettre à ces vacanciers :

- d'une part, de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de sécurité et de conformité,
- d'autre part, de faire jouer pleinement la concurrence, fondée sur une information transparente.

Différents services sont engagés dans cette période, avec des échanges d'information accrus et la réalisation de contrôles conjoints pour couvrir les secteurs d'activité fortement sollicités pendant la période estivale.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

- la sécurité des activités sportives (en particulier nautiques et baignades)
- la conformité des accueils collectifs de mineurs et des séjours de vacances adaptées pour les adultes handicapés



Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) :

- l'hébergement de plein air et l'offre en ligne
- les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs
- les services de restauration et le contrôle de la chaîne du froid, en particulier dans les centres d'accueil temporaires
- la santé et la protection animale (pensions, fourrières, transports en forte chaleur, ...)

Agence Régionale de Santé (ARS) :

- la qualité des eaux de baignade

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

- contrôle du transport routier des marchandises et des voyageurs

Forces de sécurité (police, gendarmerie) :

- actions transversales autour de la sécurité des lieux d'accueil du public
- concours aux dispositifs de contrôles (notamment routiers)

II_BILAN DES CONTRÔLES MENÉS LORS DE L'OPÉRATION 2018

DDPP :

285 contrôles ont été réalisés par la DDPP durant l'opération estivale 2018. Ces contrôles concernent majoritairement le secteur agro-alimentaire, notamment le contrôle de 55 établissements de restauration commerciale.

Les principales non-conformités concernent le non-respect des règles de température (transport de denrées alimentaires sans matériel adapté, matériel de réfrigération pas assez efficace, notamment sur les marchés de plein air), mais aussi les règles d'information des consommateurs (mentions obligatoires absentes – allergènes, origines, variétés...).

Les contrôles ont aussi concerné les secteurs des produits industriels (cosmétiques, literie, équipements de protection individuelle, joutes, bijoux...) et des prestations de services (hôtels, chambres d'hôtes, campings, parcours acrobatiques en hauteur...). Les non-conformités constatées concernent généralement la problématique du marquage obligatoire des produits (marquage CE, déclaration de conformité) et la bonne information du consommateur (absence de mentions en langue française, contrefaçon, affichage des prix).

Les suites apportées à ces contrôles ont été :

- **97 avertissements** (pour des manquements mineurs à la réglementation),
- **26 injonctions** (pour des manquements notables avec obligations de mise en conformité par le professionnel vérifiées par l'Etat),
- **4 procès-verbaux** transmis au Procureur de la République et 2 procès-verbaux d'amendes administratives (pour les manquements les plus graves).

DDCS :

Pour l'année 2018,

- **57 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives**, dont 28 durant l'été. Essentiellement sur les activités nautiques (60%), centres équestres, parcours acrobatiques en hauteur et « nouvelles pratiques »

- **4 mises en demeure**, essentiellement pour défaut de qualification de l'encadrement

- **44 contrôles d'accueils collectifs de mineurs**, dont 16 durant l'été. 4 mises en demeure (défaut d'encadrement, problèmes de locaux).

A noter l'interdiction administrative définitive d'exercer prononcée pour 2 animateurs.

- **7 contrôles de vacances adaptées organisés**, avec des problématiques récurrentes de locaux inadaptés aux handicaps et de faiblesse de l'encadrement (en qualification/expérience et en nombre).

DREAL :

Pour l'année 2018,

128 opérations de contrôle sur route qui ont donné lieu au contrôle approfondi de 1 180 véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs. Environ 19% des véhicules contrôlés étaient en infraction.

317 infractions ont été relevés par procès-verbaux et amendes forfaitaires dont 89 délits principalement liés à la réglementation sociale européenne (non-respect du repos journalier imposé pour les conducteurs, fraude à l'utilisation du tachygraphe).

Les contrôleurs des transports terrestres ont également effectué 28 contrôles au sein des entreprises de transports routiers du département d'Indre-et-Loire. Deux entreprises ont fait l'objet de propositions de suites pénales.

Pour la région Centre-Val de Loire, 60 infractions liées au cabotage ont été relevées. C'est le fait pour une entreprise étrangère établie dans l'Union européenne de réaliser un transport ayant pour origine et pour destination la France.

III_ PILOTAGE NATIONAL ET RÉGIONAL DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES : UNE NOUVELLE ORGANISATION EN 2019



L'administration centrale de la DGCCRF, en charge de la coordination de l'opération en interministériel, a souhaité recentrer l'OIV sur les territoires à grands enjeux touristiques. Ainsi en 2019, seuls les 50 départements les plus touristiques sont concernés officiellement par l'opération, pour un total de 20.000 contrôles au niveau national.

Ainsi en région Centre-Val de Loire, seules les DDPP 37 et DDCSPP 41 sont attributaires de l'OIV pour un objectif total de 462 contrôles. La DDPP 37 réalisera autour de 230 contrôles. La DDCSPP 41 a par ailleurs sollicité une mutualisation qui sera réalisée par le pôle C de la DIRECCTE (à hauteur de 40 visites pour se rapprocher de l'objectif du Loir-et-Cher).

Dans les 4 autres départements de la région, non couverts par l'OIV (Cher, Indre, Loiret et Eure-et-Loir), des contrôles pourront avoir lieu sans objectifs quantitatifs chiffrés.



IV_ LES AXES FORTS DE L'ÉTÉ 2019

Différentes actions de sensibilisation ont été conduites en amont de la saison estivale, notamment envers les responsables d'accueils de mineurs et des lieux de baignade.

Par ailleurs considérant les périodes caniculaires rencontrées, des rappels spécifiques sur le respect de la chaîne du froid et les conditions de transport des animaux ont été adressés à l'ensemble des opérateurs du département concernés.

Des actions coordonnées de contrôle sont organisées sur les différents festivals et les lieux importants d'accueil touristique.

Quelques focus :

- une opération conduite sous le pilotage de M. le sous-préfet de Loches à Chenonceaux et ses environs a été réalisée les 23 et 24 juillet (bilan côté DDPP 3 avertissements pour quelques incomplétudes de registre sur équipements de sécurité et de mentions prix ou conditions de vente),

- une opération de contrôle routier, le 30 juillet, au péage d'autoroute orientée notamment sur le contrôle de la chaîne du froid et le transport des animaux (assurée par la DDPP en complément des contrôles habituels programmés tout au long de l'année par la DREAL et la gendarmerie) et qui sera renouvelée plusieurs fois jusqu'à la fin de l'été.

Par ailleurs, les autorités souhaitent attirer l'attention sur la prévention de certains risques grâce à quelques conseils simples à destination des vacanciers :

En Indre-et-Loire :

Surveillance de la qualité des eaux de baignade à l'attention des vacanciers :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-des-eaux-de-baignade-en-region-centreval-de-loire-0>

Précautions à prendre vis-à-vis des cyanobactéries en rivières :

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Eau-et-milieux-aquatiques/La-lutte-contre-les-pollutions-diffuses/Prevention-Cyanobacteries-dans-les-cours-d-eau>

Recommandations et conseils simples pour protéger sa santé en période de fortes chaleurs

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/fortes-chaieurs-en-region-centre-val-de-loire>

En France :

Le guide 2019 de la DGCCRF pour des vacances d'été réussies :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Brochures-vacances-ete-hiver>

Le point du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la prévention du risque de noyade lors des baignades et des activités nautiques :

<http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/agenda/article/baignade-le-point-sur-les-risques>

À l'étranger :

Voyagez en toute tranquillité et sécurisez vos déplacements avant le départ et au retour grâce aux conseils de la douane

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a12073-voyagez-en-toute-tranquillite>

Réglementation sanitaire pour voyager avec un animal ou en rapporter un sur le territoire français

<https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

Recommandations aux voyageurs pour éviter l'introduction de la peste porcine africaine sur le territoire français

<https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-adopter-pour-eviter-lintroduction-de-la-ppa-en-france>

Recommandations aux voyageurs pour éviter l'introduction de xylella fastidiosa sur le territoire français

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-lancement-de-la-campagne-dinformation-et-deprevention>

_CONTACT

Christelle Hamon-Aveline

Service de la Communication Interministérielle
Préfecture d'Indre-et-Loire

christelle.aveline@indre-et-loire.gouv.fr

02 47 33 10 06

06 85 07 79 99



www.indre-et-loire.gouv.fr



fb.me/Prefet37



[@Prefet37](https://twitter.com/Prefet37)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
D'INDRE-ET-LOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE